

Édition des cahiers de doléances/cahiers citoyens 2018-2019 pour la Charente-Maritime

par Marie-Anne Chabin, 2026

Montroy

code INSEE : 17245

906 habitants

Communauté d'agglomération de La Rochelle



Original aux Archives départementales de Charente-Maritime (4275W242) ; copie numérique aux Archives nationales.

Forme : chemise grise contenant une feuille volante écrite recto-verso et un bordereau d'envoi du cahier à la préfecture « pour transmission ».

Couverture collée (feuille jaune) : « Cahier de doléance et de propositions », logo de la commune et drapeau tricolore.

2 contributions.

Pour en savoir plus : <https://www.marieannechabin.fr/cahiers-de-doleances-2018-2019/>

MONTROY
13/02/2015

~~SUPPRESSE~~
RETABLISSEMENT DE L'I-S-F

—
SUPPRESSION DES RÉGIMES SPÉCIAUX DE RETRAITE
—
DÉPART À LA RETRAITE À 62 ANS
POUR LE PUBLIC COMME LE PRIVÉ

—
MEILLEUR DOTATION DE L'ÉTAT POUR
LES PETITES COMMUNES (MOINS DE 1200 HABITANTS)

—
MEILLEUR SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUNS
DANS LE MILIEU RURAL (PLUS DE MINI-CARS
POUR POUVOIR DÉSSERVIR LES AGGLOMÉRATIONS
ENVIRONNANTES)

OBJET : Quel sera le contenu public ? auront-elles
toujours lieu ?

- Quel est l'objectif de notre vision "Nouvelle
Aquitaine" ? Comment se sont séparées les zones à
priorité ? Pourquoi veut-on faire du nord de la "Nou-
velle Aquitaine" les pays céliens ?

Règles appliquées pour l'édition des contributions

Les contributions ont été numérotées de 1 à N. La forme (manuscrite ou dactylographiée) est indiquée, ainsi que le nombre de lignes sur le cahier original et le nombre de mots de la contribution. Il est précisé, quand l'information existe, si l'auteur est une femme, un homme ou un couple.

Les noms, prénoms, adresses et numéros de téléphone ne sont pas transcrits, en référence au Règlement européen pour la protection des données personnelles (RGPD). En revanche, les données relatives à l'âge et à la profession sont reprises quand elles existent. Si la contribution est datée, la date est indiquée. Si la contribution est signée, cela est indiqué également.

Afin de faciliter la lecture des contributions, l'orthographe a été corrigée mais la syntaxe a été respectée. L'usage des majuscules et de la ponctuation a été uniformisé. Le cas échéant, quelques ajouts ou commentaires apparaissent en italique entre [].

1. Manuscrit (majuscules), 10 lignes, 60 mots

MONTROY

13/02/2019

Rétablissement de l'ISF.

Suppression des régimes spéciaux de retraite.

Départ à la retraite à 62 ans pour le public comme pour le privé.

Meilleure dotation de l'État pour les petites communes (moins de 1200 habitants).

Meilleur service de transport en commun dans le milieu rural (plus de minicars pour pouvoir desservir les agglomérations environnantes).

2. Manuscrit, 6 lignes, 42 mots

OBJET : Quid sur les enquêtes publiques ? Auront-elles toujours lieu ?

Qui des éoliennes dans notre région "Nouvelle Aquitaine" ? Comment sont réparties les zones à prioriser ? Pourquoi veut-on faire du nord de la "Nouvelle Aquitaine" les parcs éoliens ?

[FIN]